

Promotion des investissements L'ANPI-Gabon fait peau neuve

AEE

Libreville/Gabon

L'AGENCE nationale de promotion des investissements (ANPI) du Gabon va bientôt intégrer ses nouveaux locaux flambant-neufs, situés au centre-ville à la descente de l'Union gabonaise des banques (UGB). D'une superficie de 2000 m², le nouvel édifice a fait l'objet, le 27 octobre dernier, d'une visite de ses futurs locataires, conduits par Nina Abouna. « J'ai tenu à ce que vous effec-

tuiez le déplacement pour toucher du doigt la réalité qui sera bientôt la vôtre, et pour que vous vous familiarisez à l'avance avec ce nouvel environnement », a déclaré la directrice générale de l'ANPI à ses collaborateurs, lors de sa visite des lieux. Avec ses nouveaux locaux, l'Agence va enfin bénéficier d'un espace plus conforme à ses missions de promotion des opportunités d'affaires au Gabon, loin du bâtiment vétuste, suranné et répulsif qui abritait ses services.

Née le 14 décembre 2014 de la fusion entre l'Agence



Photo : D.R

Une vue des nouveaux locaux de l'ANPI.

de promotion de la petite et moyenne entreprise

(Promo-Gabon), le Centre de développement des en-

treprises (CDE) et l'Agence de promotion des investis-

sements et des exportations (Apiex), l'Agence nationale de promotion des investissements du Gabon a pour mission d'assister le gouvernement dans la mise en œuvre de sa politique en matière de promotion des investissements et des exportations. Ainsi que de création et de développement des entreprises, d'accompagnement des promoteurs ainsi que dans la mise en œuvre des partenariats public-privé, dans un centre unique d'accueil et d'orientation des investisseurs, constitué en guichet unique.

Inventaire des polluants organiques persistants (POPs) S'adapter aux exigences internationales

LBON

Libreville/ Gabon

DANS l'optique de constituer des équipes devant procéder à l'inventaire des polluants organiques persistants à travers le territoire national, une importante rencontre a eu lieu, mardi dernier, au

siège du centre national antipollution de Libreville. Des assises qui ont rassemblé autour d'une même table, des experts nationaux venant des différentes administrations publiques et privées, désignés pour l'actualisation de la mise en œuvre de la convention de Stockholm sur les Polluants organiques persistants (POPs).

La rencontre qui entrait dans le cadre de la réalisation des inventaires des Polychlorobiphényles (PCB) a débuté par une communication du directeur du centre antipollution, Hubert Binga. Ce dernier a présenté la législation actuelle qui, selon lui, doit s'adapter aux exigences internationales en la matière, notamment la

liste des PCB à inventorier. En effet, ces produits, reconnus dangereux pour la santé, ont été classifiés en trois systèmes par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) : les systèmes complètement clos, les systèmes essentiellement clos et les systèmes ouverts. Quatre équipes thématiques de travail pour les inventaires ont été mises

en place. L'une sur l'inventaire des pesticides, l'autre pour l'inventaire des POPs industriels, les deux autres, sur l'inventaire des Polybromodiphényléthers (PBDE) et les acides Petfluorooctane sulfonique (SPFO), et sur celui des POPs non conventionnels (PONI). Cependant, l'élaboration de ces inventaires requiert,

comme l'ont souligné les panélistes, la coopération des autorités publiques compétentes et les organismes officiels, les producteurs, les importateurs et les distributeurs, les fabricants, les ONG, les syndicats, les entreprises industrielles, ainsi que les utilisateurs et propriétaires des articles pouvant contenir des POP-PBDE.



Dans le cadre de la rentrée académique 2017-2018, le Secrétaire Général de l'Université Omar BONGO informe les nouveaux bacheliers et les étudiants que le processus de validation et de renouvellement de l'inscription se déroulera exclusivement en ligne sur le site web de l'UOB : www.universiteomarbongo.org selon le chronogramme ci-après :

1. Validation de l'inscription des nouveaux bacheliers : du mercredi 01 au 18 novembre 2017
2. Enrôlement des étudiants :
 - Licences (en attente de résultats académiques ou pas) : du mercredi 01 au samedi 18 novembre 2017 ;
 - Masters et Doctorats (pour les candidats retenus) : du dimanche 19 au dimanche 26 novembre 2017 inclus.
3. Validation de l'inscription des anciens étudiants
 - Licences : du dimanche 19 au jeudi 30 novembre 2017 ;
 - Masters et Doctorats : du lundi 27 au jeudi 30 novembre 2017.

Par ailleurs, les nouveaux bacheliers n'ayant pas procédé à leur préinscription dans les délais requis, peuvent le faire pendant cette période.

La grille tarifaire des frais d'inscription fixés par décision n°029/UOB/R du 27 septembre 2017 et approuvés par arrêté n°0017/MESRS du 27 septembre 2017 est téléchargeable sur le site de l'UOB.

Passée cette période, toute personne non inscrite ne pourra se prévaloir de la qualité d'étudiant à l'UOB.

Par conséquent, elle ne pourra prendre part ni aux activités pédagogiques ni aux examens.

4. Rentrée académique 2017-2018
 - Licences : lundi 20 novembre 2017 ;
 - Masters : lundi 27 novembre 2017.

